Les renseignements suivants, émanant du Greffe de la Cour internationale de justice, ont été mis à la disposition de la presse :

Aujourd'hui, 10 mai 1954, la Cour internationale de justice a tenu deux audiences publiques pour commencer l'examen de la question préliminaire posée par le Gouvernement italien en l'affaire de l'or monétaire pris à Rome en 1943, affaire introduite par le Gouvernement italien contre les Etats-Unis d'Amérique, la France et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

La séance est ouverte sous la présidence de Sir Arnold MacNair, Président, qui - après avoir annoncé qu'un des membres de la Cour, M. Alvarez, était empêché par son état de santé de prendre part pour le moment aux travaux de la Cour - demande à M. Feodor Ivanovich Kojevnikov, élu membre de la Cour en novembre 1953, de prononcer la déclaration solennelle prescrite. par le Règlement. M. Kojevnikov ayant fait cette déclaration solennelle, le Président en prend acte et le déclare dûment installé dans ses fonctions de juge.

Le Président prononce ensuite l'éloge funèbre de Sir Benegal Narsing Rau, élu membre de la Cour en février 1952 et décédé le 30 novembre 1953. Le texte de cet éloge funèbre, à la suite duquel la Cour et l'assistance se lèvent pour rendre un hommage solennel au défunt, est reproduit dans le compte rendu de la séance.

Enfin, le Président cède la présidence à M. Guerrero, Vice-Président de la Cour, qui fait fonctions de Président en l'affaire de l'or monétaire du fait que le Président est ressortissant d'une des parties en cause.

Le Vice-Président, faisant fonction de Président, annonce l'affaire dont la Cour aborde l'examen, en précisant que les débats seront consacrés uniquement à la question préliminaire posée par le Gouvernement italien. Il constate que ce Gouvernement, ne comptant pas au sein de la Cour un juge de sa nationalité, a désigné M. Gaetano Morelli, professeur de droit international à l'Université de Rome, comme juge <u>ad hoc</u>. M. Morelli, introduit dans la salle des séances, s'installe dans son siège et prononce l'engagement solennel prévu par le Règlement.

Le Vice-Président constate la présence des représentants des Parties :

Pour le Gouvernement italien :

Agent: S.Exc. M. C. Caruso, Ambassadeur d'Italie à La Haye.

Conseil: M. Tomaso Perassi, Professeur de droit international à la faculté de Rome.

Pour le Gouvernement de la République française :

Agent : M. André Gros, jurisconsulte du Linistère des Affaires étrangères. Conseil : M. Philippe Monod, Ministre plénipotentiaire.

Pour le Gouvernement du Royaume-Uni : Agent : Sir Gerald Fitzmaurice, K.C.M.G., jurisconsulte du Foreign Office. Conseil : Mr. J.E.C. Fawcett, D.S.C., membre du Barreau anglais.

Quant à l'agent du Gouvernement des Etats-Unis il a fait savoir qu'il ne participerait pas à la procédure orale, tout en restant à la disposition de la Cour.

Le Vice-Président donne la parole à l'agent du Gouvernement italien, qui prononce une brève déclaration à la suite de laquelle la parole est donnée au Conseil du Gouvernement italien.

Celui-ci prononce sa plaidoirie qu'il termine à l'audience tenue dans l'après-midi du même jour.

En clôturant l'audience de l'après-midi, le Vice-Président annonce que la prochaine audience aura lieu le mardi 11 mai 1954 à 16 h. pour entendre les agents et conseils du Gouvernement français et du Gouvernement du Royaume-Uni, défendeurs.

La Haye, le 10 mai 1954.